

COMMUNE DE PIEGUT-PLUVIERS

Compte-Rendu sommaire du Conseil Municipal du 24 octobre 2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PIEGUT-PLUVIERS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARZAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2017

PRESENTS : MM. MARZAT Alain, VIROULET Pierrot, GERING Bernard, Mmes VILLETTE Pascale, BIRON Christine, CHAMBON Martine, HAMER Leïla, MERLE Sophie, TEILLOUT Marie-Elise, MM.BESSE Jean-Claude et BOURINET Jacques.

ABSENT : M.VIGNAL Didier.

EXCUSES : Mme POLETZ Anne-Marie, M. BORDAS Alain.

POUVOIRS :

Monsieur BORDAS Alain a donné pouvoir à Monsieur GERING Bernard.

Secrétaire de séance : Madame CHAMBON Martine.

27 – Participation pour mise à disposition de locaux

Un particulier utilise la salle de l'ancienne RPA deux fois par semaine pour un tarif de 40 euros par mois afin d'y dispenser des cours de français.

Il a fait une demande pour l'utiliser trois fois par semaine (lundi matin – mercredi matin et mercredi après-midi) et pour en connaître les conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui autoriser à utiliser la salle trois fois par semaine pour une participation de 50 euros par mois à compter du 1^{er} octobre 2017.

28 – Participation pour mise à disposition de locaux

Une personne de l'association « Yoga Vert Nature » sise à Saint-Barthélémy-de-Bussière souhaiterait pouvoir donner des cours de yoga au dojo à compter du 1^{er} octobre 2017, le jeudi soir.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et décide à l'unanimité de lui demander une participation de 40 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

29 – Solidarité envers les victimes de l'ouragan IRMA dans la zone Caraïbes

Suite au passage de l'ouragan IRMA, le Conseil Municipal tient à témoigner sa solidarité aux habitants de la zone Caraïbes et à leur apporter son soutien.

Il est décidé, à l'unanimité, de faire un don de 500 euros à l'ONG « La Protection Civile ».

30 – Mise en place du prélèvement automatique des factures

En plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques) des factures relatives aux prestations rendues par les services publics municipaux, Monsieur le Maire propose de mettre en place le prélèvement automatique.

Ce nouveau système présente plusieurs avantages.

Il permet de simplifier la démarche de règlement des usagers (en leur évitant les déplacements, les envois postaux et les oublis ou retards de paiement), tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers, à la date qui lui convient, et en accélérant l'encaissement des produits locaux. Il permet ainsi de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux (recettes de cantine, de loyer, de charges locatives...) à compter du 1^{er} novembre 2017
- Précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

31 – Démolition de 10 logements collectifs sur le site de « Sous-Pluviers »

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de démolition de 10 logements par Horizon Habitat sur le site de « Sous-Pluviers ».

L'accord du Conseil Municipal est sollicité par Horizon Habitat.

Un permis de démolir a été déposé le 22 mars 2017 et accepté le 6 avril 2017 (N°2432814V0001).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord sur le projet présenté par Horizon Habitat concernant la démolition de 10 logements sur le site de « Sous-Pluviers ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la conclusion de ce dossier.

32-Partenariat avec le syndicat des commerçants des marchés de France en Dordogne

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Présidente du Syndicat des Commerçants des marchés de France de Dordogne.

Elle propose à la Commune de devenir partenaire des 97èmes assises de leur Fédération Nationale qui seront organisées en février 2018 à SARLAT.

Elle sollicite un soutien financier de 100 euros en échange de la parution du logo de la Commune sur la plaquette annonçant le programme de la manifestation qui sera diffusée en 20 000 exemplaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce soutien financier de 100 euros.

33 – Création d'un service technique commun à la Communauté de Communes du Périgord

Nontronnais

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 décidant « la création d'un service technique commun Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et ses communes membres ».

Il en ressort que les agents techniques des Communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais seront transférés à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre d'un service technique commun. Ceci dans l'intérêt d'homogénéiser le travail en synergie avec les communes et afin d'harmoniser les modes de gestion du personnel sur l'ensemble du territoire.

Ce service existait déjà sur les Communes de l'ex Communauté de Communes du Haut Périgord dont nous faisons partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce dossier et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document s'y rapportant.

34 – Voirie d'intérêt communautaire : versement du fonds de concours

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 concernant l'objet mentionné ci-dessus. La Communauté de Communes a décidé de conserver cette compétence optionnelle « voirie d'intérêt communautaire » qui comprendra les travaux de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire selon le schéma routier arrêté.

La Communauté de Communes a décidé que la participation financière des Communes aux travaux se ferait sous la forme de fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT du reste à charge de tous les frais afférents sur les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le versement de ce fonds de concours.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable au versement de ce fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT du reste à charge de tous les frais afférents sur les dépenses d'investissement des voies intercommunales de la Commune.

35 – Elagage des arbres

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des problèmes liés à l'élagage des arbres en bordure des voies communales qui n'est pas toujours effectué par les propriétaires et qui pose problème aux différents services qui utilisent la voirie (pompiers, SMCTOM, bus scolaires...).

Il est décidé, à l'unanimité, de prendre en charge financièrement l'élagage quand la Commune le jugera nécessaire pour des raisons de sécurité ou à l'occasion de travaux de voirie.

36 – Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

La Communauté de Communes, lors de sa séance du 28 septembre 2017 a décidé de constituer un service intercommunal unique d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif et a accepté la modification statutaire à compter du 1^{er} janvier 2018 des compétences optionnelles « eau et assainissement » au profit de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Il est précisé que cette prise de compétences est sans impact sur la fiscalité additionnelle.

Il est demandé à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert.

Les membres présents, à l'unanimité, donnent un avis favorable à ce transfert.

37 – Accueil d'un médecin : prêt à usage

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Docteur PAIS souhaite exercer à mi-temps une activité médicale au sein du cabinet médical sis 13 rue des Champs Fleuris.

Madame PAIS exerçait jusqu'alors son activité à Bussière-Badil. Mais vu la conjoncture, un temps plein ne se justifie plus.

Elle en a fait la demande au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins qui a donné un avis favorable.

Le Maire propose de lui concéder à titre gratuit du 25 octobre 2017 au 31 décembre 2018 le cabinet médical joutant celui du Docteur EYZAGUIRE.

A l'issue de cette période, un bail professionnel sera établi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

38 – Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires urbains et ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des objets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas des derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux. Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir de 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralité ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- S'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 mn.

